



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29<sup>ème</sup> édition du Parlement des enfants

## PROPOSITION DE LOI

*visant à protéger les mineurs contre les dangers des réseaux sociaux par la mise en place d'une plateforme de discussion avec système de détection de mots agressifs*

Présentée par

La classe de CM2 de l'école Les Quatre Temps

Adresse de l'établissement : 3 rue Sourdeval, Miquelon-Langlade

Académie : Normandie

Circonscription : Saint-Pierre et Miquelon

Député/Députée : M. Stéphane Lenormand

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Avec l'adoption de la loi n°2023-566 du 7 juillet 2023, le gouvernement s'est engagé à mener des actions visant à une meilleure prise en compte des possibles dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux pour les mineurs. Cette loi vise en particulier à instaurer **une majorité numérique, fixée à 15 ans**, pour protéger les mineurs de la haine diffusée en ligne. Elle précise que les enfants de moins de 13 ans ont l'interdiction de s'inscrire sur les réseaux sociaux et qu'elle autorise les enfants qui ont entre 13 et 15 ans à les utiliser avec l'accord parental. En l'occurrence, il a été observé que **les mineurs sont fréquemment exposés à des violences psychologiques et verbales** qui peuvent mettre en danger leur santé mentale. Face aux nombreux risques liés à cette utilisation, le gouvernement veut interdire **l'accès total aux réseaux sociaux** pour les mineurs de moins de 15 ans, et ce, dès la rentrée scolaire de 2026.

A Saint-Pierre et Miquelon, les réseaux sociaux sont **l'un des seuls points d'entrée vers le monde extérieur**. L'insularité de notre archipel a tendance à exacerber ce besoin d'être connecté au reste du monde, les réseaux sociaux nous permettant de **briser l'éloignement avec l'extérieur**. Il est également vrai que nous sommes plus **vulnérables au cyberharcèlement**, qui peut être intensifié par les commérages locaux et, de ce fait, peuvent lourdement impacter notre santé mentale. Ce mal-être peut être d'autant plus amplifié par **les nombreuses conséquences** déjà connues de l'utilisation des réseaux sociaux chez les enfants : insomnies, troubles alimentaires, addiction, cyberharcèlement, anxiété et dépression pouvant mener jusqu'au suicide.

Dans le but de découvrir quels sont les points négatifs les plus fréquents, et en prenant avantage de la petitesse de notre établissement, nous sommes allés à la rencontre des jeunes collégiens de Miquelon-Langlade pour leur proposer un sondage visant à déterminer les inconvénients qu'ils rencontrent en utilisant les réseaux sociaux. De ce fait, nous avons pu établir que **40% des mineurs de Miquelon appréhendent de recevoir des mots agressifs** comme des insultes et des moqueries, **40% craignent de développer une addiction**, et **20% angoissent à l'idée de rencontrer des gens malhonnêtes**.

Comme le montre ce sondage, les jeunes qui utilisent les réseaux sociaux se retrouvent **face à des dangers qu'ils ne peuvent pas éviter**. Ils nous font part de leur souffrance et de la peur qu'ils ressentent lorsqu'ils entrent en contact avec des gens en ligne. Nous devons **les protéger de ces dangers**, sans pour autant les couper de cet accès au monde extérieur car cela pourrait amplifier le sentiment d'isolement que les jeunes îliens connaissent déjà avec leur insularité. Nous devons freiner le cyberharcèlement et écarter les gens malhonnêtes, tout en maintenant **une communication entre les enfants ultramarins et ceux du territoire européen**.

De ce fait, nous souhaitons la mise en place d'une plateforme de discussion exclusivement conçue et sécurisée pour tous les mineurs français.

## **Article 1<sup>er</sup>**

Par souci de santé publique, dans le but de minimiser les comportements déplacés sur les réseaux sociaux, nous invitons le Gouvernement à mettre en place une plateforme de discussion entièrement conçue et sécurisée pour les mineurs français de 15 à 18 ans, qui assurera des échanges sains entre les utilisateurs.

## **Article 2**

Un système de détection sera mis en place pour filtrer et bloquer tous les mots inappropriés ou violents qui pourraient être envoyés sur la plateforme de clavardage en ligne. La détection de ces mots se fera grâce à l'utilisation d'une intelligence artificielle qui rendra le mot illisible.

## **Article 3**

Si un mineur est signalé pour avoir déjoué le système de détection de cette plateforme, il devra obligatoirement suivre une formation auprès des ambassadeurs du dispositif pHARe de son école, afin d'être sensibilisé aux conséquences du cyberharcèlement. Si un mineur déjoue plusieurs fois le système de détection, il devra confectionner une affiche de prévention contre le cyberharcèlement et préparer un exposé sur les conséquences de celui-ci qu'il devra présenter devant sa classe.

## **Article 4**

Un contrôle parental sera mis à disposition avec la possibilité de limiter le temps d'écran et d'avoir un regard sur les contacts de son enfant.